

**APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°004/26/ST/APMI/CARPA DU 30/01/2026
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA STRUCTURATION EN
PARETNARIAT PUBLIC-PRIVE DU PROJET DE CONSTRUCTON DE L'IMMEUBLE SIEGE DU
CONSEIL D'APPUI À LA RÉALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT (CARPA)**

1 Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion des Partenariats Public-Privé (PPP), le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA), organisme public chargé de l'expertise, de l'appui et de l'accompagnement des projets PPP au Cameroun, envisage la construction de son immeuble siège.

Ce projet vise à doter le CARPA d'infrastructures modernes, fonctionnelles et adaptées à ses missions stratégiques, tout en explorant les modalités innovantes de financement, de réalisation et d'exploitation offertes par le recours au Partenariat Public-Privé (PPP), conformément à la législation en vigueur.

À cet effet, le CARPA entend recruter, par voie d'Appel Public à Manifestation d'Intérêt (APMI), un cabinet ou groupement de consultants en vue de la réalisation de l'étude de structuration en PPP dudit projet.

2 Objectifs de la mission

2.1 Objectif général

L'objectif général est de réaliser une étude complète de structuration en Partenariat Public-Privé (PPP) du projet de construction de l'immeuble siège du CARPA, permettant de déterminer le montage PPP optimal, soutenable financièrement, juridiquement sécurisé et conforme aux intérêts de l'État.

2.2 Objectifs spécifiques

La mission devra notamment permettre de :

- analyser la pertinence du recours au PPP pour le projet ;
- définir le programme fonctionnel des besoins ;
- proposer le meilleur schéma contractuel PPP adapté au projet (DBFOM, BOT, BOOT, etc.) ;
- structurer le montage financier du projet ;
- analyser la soutenabilité budgétaire et les engagements de l'État ;
- définir la répartition des risques entre les parties ;
- préparer les éléments nécessaires à la phase de passation du contrat PPP.

- mener un sondage du marché pour la réalisation du projet en PPP

3 Consistance et durée des prestations

3.1 Consistance des prestations

Phase 1 : Analyse de cadrage et faisabilité PPP

- Analyse du contexte institutionnel et stratégique du CARPA ;
- Définition du programme fonctionnel (bureaux, salles de formation, espaces communs, extensions futures, etc.) ;
- Analyse des besoins immobiliers à court, moyen et long terme ;
- Évaluation de l'option PPP par rapport aux autres modes de réalisation.

Phase 2 : Structuration juridique et institutionnelle

- Analyse du cadre juridique applicable aux PPP et aux projets immobiliers publics ;
- Proposition du type de contrat PPP approprié ;
- Définition des rôles et responsabilités des parties prenantes ;
- Identification des autorisations et validations requises.

Phase 3 : Structuration financière

- Proposition d'un montage financier (fonds propres, dette, loyers, redevances, etc.) ;
- Analyse de la bancabilité du projet ;
- Évaluation des engagements financiers et contingents de l'État.

Phase 4 : Analyse des risques et soutenabilité

- Identification et allocation des risques ;
- Analyse de la soutenabilité budgétaire pour l'État ;
- Analyse de sensibilité et scénarios de stress.

Phase 5 : Sondage du marché

- Constituer la liste des acteurs (opérateurs, entreprises de conception-construction (EPC), banques/Institutions de Financement du Développement (IFD), fonds d'infrastructures) consultés ;
- Indiquer les avis des acteurs consultés sur l'attrait du projet pour une réalisation en PPP et leurs propositions d'ajustement le cas échéant.



Phase 6 : Appui à la préparation de la procédure PPP

- Élaboration d'une note de structuration PPP ;
- Proposition d'un calendrier indicatif de mise en œuvre ;
- Préparation des éléments de base pour le dossier d'appel d'offres PPP.

3.2 Durée de la mission

La durée de la mission est fixée à trois (03) mois calendaires.

4 Profil du Consultant recherché

Le Consultant devra être un cabinet ou groupement disposant de compétences avérées en :

- ingénierie financière (Project Finance) ;
- structuration et montage de projets PPP ;
- conseil juridique en PPP ;
- projets immobiliers institutionnels ou tertiaires ;
- analyse de soutenabilité budgétaire des projets publics.

5 Contenu du dossier

Le dossier de candidature du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt devra comporter les pièces suivantes :

5.1 Un dossier administratif

Il comprendra les documents administratifs certifiés conformes datant de moins de (03) mois et valables pour l'exercice en cours, il s'agit de :

- une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- une attestation de conformité fiscale en cours de validité certifiée par le service émetteur et la carte de contribuable ;
- l'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de première instance du domicile ;
- l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- le justificatif de l'inscription aux divers ordres d'expertises le cas échéant ;
- l'accord de Groupement le cas échéant

Il est précisé que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus entraîne la non recevabilité de la candidature.



5.2 Un dossier technique

Le dossier technique comprendra au minimum :

- Le personnel clé envisagé pour la réalisation de la mission, accompagné pour chaque membre du personnel annoncé, des documents justifiant sa capacité à effectuer la mission (CV daté et signé, copie certifiée conforme de l'original du diplôme, ...);
- Les références du candidat dans les prestations similaires à celles qui sont sollicitées dans le présent mandat, accompagnées pour chaque référence annoncée, des copies claires et lisibles des contrats déjà réalisés (la première et dernière page du contrat et le PV de réception).

6 Profil du Consultant

Le Consultant devra être un cabinet ou groupement disposant de compétences avérées en :

- ingénierie financière (Project Finance) ;
- structuration et montage de projets PPP ;
- conseil juridique en contrats publics et PPP ;
- projets immobiliers institutionnels ou tertiaires ;
- - analyse de soutenabilité budgétaire des projets publics.

A titre indicatif, l'équipe chargée de la réalisation de l'étude sera composée du personnel suivant :

- Un chef de mission ;
- Un Expert en ingénierie financière ;
- Un Expert juriste PPP ;
- Un Expert immobilier/Ingénierie du bâtiment ;
- Un Expert Risques et soutenabilité budgétaire en PPP.

7 Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, devront être déposés sous pli fermé au siège du CARPA, au plus tard le 10 mars 2026 à 15 heures, heure locale.

Ils porteront la mention :

**« APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°004/26/ST/APMI/CARPA DU 30/01/2026
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA STRUCTURATION EN
PARETNARIAT PUBLIC-PRIVE DU PROJET DE CONSTRUCTON DE L'IMMEUBLE SIEGE DU
CONSEIL D'APPUI À LA RÉALISATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ »**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »



8 Evaluation des dossiers

Les dossiers de candidatures seront évalués suivant les critères ci-après :

8.1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100

8.2 Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

8.2.1 Chef de mission / Expert senior PPP – 20 points

Critère	Description	Note max
Formation	Bac+5 minimum et adéquation au poste	4
Expérience générale	≥ 15 ans d'expérience professionnelle	5
Expérience spécifique PPP	≥ 8–10 ans en structuration PPP	6
Références pertinentes	≥ 3 missions similaires dont 1 immobilier/institutionnel	5

8.2.2 Expert en ingénierie financière / Project Finance – 20 points

Critère	Description	Note max
Formation spécialisée	Finance / Ingénierie financière	4
Expérience générale	≥ 10 ans	4
Expérience PPP / PF	≥ 7 ans (modélisation, bancabilité)	7
Références pertinentes	≥ 3 projets PPP (dont immobilier souhaité)	5

8.2.3 Expert juridique PPP / Droit public – 15 points

Critère	Description	Note max
Formation juridique	Droit public / contrats	4
Expérience générale	≥ 10 ans	4
Expérience PPP	≥ 7 ans (contrats PPP)	4
Références pertinentes	≥ 3 missions juridiques PPP	3

8.2.4 Expert immobilier / Ingénierie du bâtiment – 15 points

Critère	Description	Note max
Formation technique	Génie civil / architecture / immobilier	4
Expérience générale	≥ 10 ans	4
Expérience immobilière	≥ 5–7 ans (bâtiments tertiaires/institutionnels)	4
Références pertinentes	≥ 2–3 projets immobiliers publics	3

8.2.5 Expert risques & soutenabilité – 10 points

Critère	Description	Note max
Formation	Finance / économie / gestion des risques	3
Expérience générale	≥ 8 ans	3
Expérience spécifique	Analyse risques PPP / soutenabilité	2
Références pertinentes	≥ 2 missions similaires	2

8.2.6 Références du Candidat (20 pts)

Chaque Candidat produira une liste des missions similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années. Chaque référence justifiée vaudra 5 points (sur un maximum de 4 références à valider).

9 Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'intérêt sont financées par le budget 2026 du CARPA

10 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur le présent Avis d'Appel Public à Manifestation d'Intérêt, peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables au siège du CARPA, sis au Boulevard de l'URSS (Yaoundé – quartier Bastos) à côté de l'Ambassade de Russie, BP : 33745 Yaoundé, Tél : (237) 243 80 11 16.

Le Président



Jean Paul
Bondono Yokono Dieudonné